

# Affrontements politiques au sein de l'écosystème numérique

**Hervé Le Crosnier**

DANS **ECO REV'** 2016/1 N° 43 , PAGES 61 À 71

ÉDITIONS **ASSOCIATION ECO REV'**

ISSN 1628-6391

ISBN 9791094394014

DOI 10.3917/ecorev.043.0061

Date de mise en ligne : 01/12/2017

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-ecorev-2016-1-page-61?!lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Association EcoRev'.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Affrontements politiques au sein de l'écosystème numérique

Hervé Le Crosnier

Éloges et critiques des nouvelles technologies ne lésinent généralement pas sur les discours emphatiques qui éloignent des questionnements les plus pertinents. Loin de ces dérives idéologiques, Hervé Le Crosnier appelle à une vigilance politique extrême quant aux enjeux du numérique. Car, si le réseau Internet a donné naissance aux communs numériques, il est également devenu un nouveau lieu de lutte politique, entre intérêts privés et publics, entre différentes classes et modèles de société. S'il est important de dénoncer les « misères du présent », il s'agit aussi de mettre en avant la « richesse du possible ».

Une sortie paisible du capitalisme est-elle possible ? Les grands changements de civilisation ont en général eu lieu dans des périodes de troubles, de violences et de chaos. L'ancien monde ne pouvait plus assurer son ordre et le nouveau n'était pas advenu, si bien que les guerres, les destructions, l'expansion coloniale, et la destruction de l'environnement ont souvent accompagné les mutations. Peut-il en être différemment pour la sortie du capitalisme qui se prépare ? Est-ce que les techniques de communication dessinent des perspectives inédites de construction du commun au sein de l'univers capitaliste, au point de faire naître à l'intérieur du système les modèles d'avenir prêts à se substituer ?

Dans son article, *Le travail dans la sortie du capitalisme* (1), André Gorz semble le penser, considérant le numérique comme le moyen technique permettant de garantir que la connaissance restera un bien commun, et qu'elle viendra irriguer toutes les formes de production pour redonner du sens au travail. Le capitalisme industriel sépare en chacun de nous le producteur du consommateur, ce dernier n'utilisant plus les produits qu'il fabrique et étant de plus en plus déconnecté de l'espace territorial dans lequel il vit.

Notes  
(1) André Gorz,  
« Le travail dans  
la sortie du  
capitalisme »,  
alias « La sortie  
du capitalisme a  
déjà commen-  
cé », *ÉcoRev'*,  
28, novembre  
2007,  
[http://ecorev.org  
/spip.php?  
article](http://ecorev.org/spip.php?article)  
641

Il en découle une perte de sens du travail, qui ouvre la porte à son automatisation toujours plus étendue, le travail n'étant plus considéré comme un lien social, mais un des rouages d'un système productif dans lequel une intelligence artificielle, un exosquelette ou des usines biologiques pourraient demain remplacer le producteur avec une plus grande efficacité. Or, en suivant André Gorz, les pratiques mêmes des communautés de développeurs, de hackers, de producteurs de connaissance, construisent dès aujourd'hui une alternative à ce scénario. Selon ses mots, le mouvement des logiciels libres a été, « le coup d'envoi du conflit central de l'époque », à savoir s'émanciper de l'orbite marchande et redéfinir l'intérêt général et la participation de chacun.

La production de logiciels se trouve être à la fois une activité autonome (les meilleurs logiciels sont ceux qui résolvent les besoins précis de leurs concepteurs, et les développeurs sont souvent des « artisans » qui accomplissent des tâches sur l'ensemble du processus de production) et coopérative (un logiciel est une organisation spécifique de fonctionnalités, chacune pouvant faire l'objet d'un autre logiciel ou d'une boîte à outil pré-existante). Ce qu'apporte le logiciel libre, c'est l'extension à l'ensemble des développeurs de ces deux aspects : en accédant ouvertement à du code déjà produit, le développeur peut apprendre, améliorer, adapter et donc devenir un meilleur artisan. Les logiciels outils deviennent un commun qui irrigue chaque activité de création de logiciels. Cependant, le risque existe que ce commun soit aspiré par des intérêts privés. C'est une logique générale d'enclosure de tout commun, qui s'applique dans le numérique par le biais de la propriété intellectuelle. Une connaissance universitaire ouverte peut être utilisée par les anciens étudiants dans leur travail ultérieur, et augmenter ainsi les profits des firmes qui vont les employer. C'est la logique même de l'université, institution de formation et de production de connaissances, pour nourrir l'intellectuel général auquel puise chaque entreprise particulière. Cependant, quand la connaissance universitaire prend la forme d'un logiciel, une large part du travail socialisé (celui des multiples enseignants et étudiants qui ont contribué à un tel logiciel) et non seulement ce qu'en aura capté un étudiant peut être directement utilisée par une entreprise privée, qui en s'appuyant sur ces logiciels apportés comme des communs va construire des systèmes propriétaires (c'est-à-dire dont la reproduction et ré-utilisation seront interdites par des droits de propriété).

Ces logiciels vont alors mettre en place un nouveau marché, mais ne se retrouveront plus dans le commun numérique des développeurs. C'est par exemple le cas du système d'exploitation des Macintosh basé sur les milliers de lignes de code de l'UNIX de Berkeley, un logiciel libre revendiquant le modèle universitaire de la connaissance. Ou d'autres applications utilisant la licence du MIT. Pour contrer ce dévoiement propriétaire d'un commun du logiciel, Richard Stallman a lancé dès 1984 un mouvement social spécifique visant à faire en sorte que les logiciels produits en utilisant des fonctions ou des outils libres soient eux-mêmes reversés dans le commun du logiciel (on parle alors de « copyleft »). La méthode utilisée a été à double détente : d'une part il s'est agi de faire comprendre l'intérêt d'un tel commun du logiciel et la nécessité pour les développeurs de le maintenir ; ce fut le rôle de la Free Software Foundation créée en 1985. D'autre part il s'est agi de trouver une formulation juridique inscrivant des relations d'interdépendance entre les développeurs, une forme de relation sociale qui les incite à reverser au commun, et aussi les protège en garantissant que leur propre travail ne sera pas accaparé, mais restera partagé. Ce « hack » juridique est une forme très subtile de la façon dont les lois pour les communs peuvent se construire à l'intérieur même du système. Il s'agit en fait d'une licence (un « contrat privé ») qui fixe ces règles de maintien du partage. Du fait même que le développeur, depuis la Convention de Berne, est de facto « propriétaire » de son travail, au sens de la « propriété intellectuelle », il est apte à déclarer qu'il souhaite que son travail soit et reste partagé.

La GPL (General Public Licence) qui accomplira ce tour de force juridique pour le logiciel a servi de matrice à de nombreuses autres « lois pour les communs » (2) qui vont détourner les règles de la propriété pour construire et garantir sur le long terme la construction de communs de la connaissance. On trouvera ainsi les Licences Creative Commons, adaptées aux créations, la licence OdbL pour les bases de données, et une vaste panoplie de Chartes qui vont laisser ouvert l'usage de connaissances, notamment, (en vogue actuellement), le partage du design d'objets inclus dans des représentations informatiques permettant de piloter des « imprimantes 3D » susceptibles de reproduire ces objets matériels.

(2) Le juriste et promoteur des communs David Bollier propose un site passionnant regroupant toutes les formes juridiques émanant des activités des acteurs des communs pour rendre visible ce que pourraient être des « lois pour les communs » [http://wiki.commontransition.org/wiki/Law\\_for\\_the\\_Commons](http://wiki.commontransition.org/wiki/Law_for_the_Commons) Lionel Maurel a fait un compte-rendu de ce travail et traduit une longue présentation de David Bollier : Lionel Maurel, « Law for the Commons : réinventer un droit pour les Communs », *Silex*, 28 sept. 2015. <http://scinfolex.com/2015/09/28/law-for-the-commons-reinventer-un-droit-pour-les-communs/>

Sur ces licences se sont construits d'autres communs largement ouverts, dans lesquels les acteurs s'investissent en sachant que le produit collectif global auquel ils participent ne sera pas demain accaparé, enclos et retiré de l'usage commun. C'est ainsi que Wikipédia est devenue la plus grande encyclopédie du monde ; que OpenStreetMap construit une carte du monde en s'appuyant sur les savoirs locaux pour améliorer le nommage, ou indiquer les lieux spécifiques (par exemple tous les défibrillateurs d'une ville). Au delà, c'est par exemple Wikispeed, une entreprise automobile qui a fait concevoir par plusieurs centaines d'ingénieurs, d'usagers et de passionnés les plans d'une voiture de faible consommation, et qui laisse l'usage de ces plans et des méthodes de production libres de façon à ce que d'autres puissent produire et améliorer de telles voitures (3). Ou encore l'Atelier Paysan qui fournit les plans, les méthodes et des formations pour fabriquer du matériel agricole simple et robuste, susceptible d'être modifié et maintenu directement par les paysans (4). Ce sont les Chartes des Fablab ou des hackerspaces qui précisent que tout ce qui aura été conçu collectivement dans ces Tiers-Lieux restera ouvert et disponible à tous (5).

On voit ainsi émerger dans les mouvements sociaux des communs une alternative à la mainmise sur le savoir par l'économie de la connaissance. Or, comme l'explique clairement André Gorz, la connaissance est appelée à prendre une place de plus en plus importante dans la production, non seulement en raison de la technicité des produits industriels, ou même de l'utilisation d'une phase logicielle dans tout processus de production (il dit dans l'Immatériel que nous assistons à une « logiciarisation de toutes les activités humaines » (6)), mais également parce que l'innovation est devenue le moteur de la concurrence entre firmes.

Dès lors, l'autonomisation de la connaissance par rapport à la production elle-même (partage de plans, de design, de logiciels, de séquences génétiques,...) offre une perspective nouvelle pour une connaissance socialisée, partagée par « les foules » (des milliers d'abeilles coordonnées grâce au réseau numérique), émanant de producteurs de savoir indépendants, mais coopérant par delà la géographie et la langue. Les producteurs associés dont parle Yochai Benkler (7) possèdent alors une force d'organisation et de décision rarement obtenue auparavant.

- (3) Benjamin Tincq, « Wikispeed – La troisième révolution industrielle en Open Source », Oui-Share Magazine, 13 mai 2013, <http://magazine.ouishare.net/fr/2013/05/wikispeed-revolution-industrielle-open-source/>  
 (4) <http://www.latelierpaysan.org/>  
 (5) Michel Lallement, L'âge du faire : Hacking, travail, anarchie, Seuil, 2015  
 (6) André Gorz, L'immatériel, Galilée, 2004  
 (7) Yochai Benkler, La richesse des réseaux : Marchés et libertés à l'heure du partage social, Presses de l'Université de Lyon, 2009

Des règles collectives, inscrites dans les méthodes de vote, de sélection, de décision (« rough consensus and running code » est le moteur de l'internet) permettent de diminuer largement des coûts de coordination et favorisent l'investissement d'un grand nombre de personnes dans des projets coopératifs décentralisés. On imagine voir ainsi naître une « démocratie liquide » et des formes d'horizontalité dans la prise de décision. Ce que Michel Bauwens nomme la production de pair à pair (8).

L'internet, et plus largement l'informatique, ont dès le début de leur histoire porté des utopies de ce type. Alors que l'informatique des années soixante sentait le soufre de Big Brother, les micro-ordinateurs personnels, puis le réseau internet ont été associés à la libération des individus par la technologie. La réalisation d'un vieux rêve hippie nourri de cybernétique visant à retourner la technologie contre la mégamachine industrielle (9). La mise en avant de la « liberté d'expression » et de l'anonymat (« sur internet, personne de sait que tu es un chien » disait une affiche de l'époque qui montrait deux chiens se parlant devant un ordinateur sur lequel l'un d'entre eux écrivait) était à elle seule sensée apporter horizontalité, égalité de traitement et de pouvoir pour chacun des acteurs s'immergeant dans le réseau. Or la réalité est bien plus contrastée : les femmes, non seulement forment une minorité parmi les acteurs du réseau, mais sont en permanence victimes de harcèlement au sein des communautés geeks (développeurs, joueurs vidéo, médias sociaux) (10) ; les minorités raciales, et plus largement des gens de couleur dans le monde, n'ont jamais réussi à tenir un pied d'égalité face aux classes moyennes supérieures Wasp des pays développés jusqu'au récent réveil de l'internet chinois. Et au final l'esprit d'égalité qui anime celles et ceux qui s'investissent dans le réseau (les utilisateurs des médias sociaux, les producteurs de blogs, ceux qui nourrissent les sites de photos...) produit une valeur qui est captée par des groupes industriels concentrés d'un type nouveau dont l'occupation première est de transformer cette valeur d'usage social en valeur marchande.

Il nous faut prendre la mesure de ce que sont vraiment ces nouveaux groupes industriels verticaux, de leur place dans l'organisation capitaliste du monde afin de ne plus nous laisser aveugler par les utopies, aussi belles aient-elles été, mais analyser les points de force et les faiblesses de ces nouveaux acteurs dominants du capitalisme.

(8) Michel Bauwens, Sauver le monde : vers une économie post-capitaliste avec le peer-to-peer, Les Liens qui Libèrent, 2015

(9) Fred Turner, Aux sources de l'utopie numérique : de la contre-culture à la cyberculture, Stewart brand un homme d'influence, C&F éditions, 2012

(10) Helen Marméri, Julien Foucault, Kévin Artus, « Les femmes dans les jeux vidéo » [synthèse], <https://cultureun.um.info.unicaen.fr/blogpost/péjix7y4qye/view>

La « domination douce » dont ils font preuve, qui associe leur capacité à réellement rendre des services efficaces dans les relations d'information et de communication (moteurs de recherche, médias sociaux, interfaces intuitifs des nouvelles machines de plus en plus mobiles, etc.) doit être mise en regard de leur détermination à capter à tout prix la valeur produite et à la revendre sur des marchés tiers (depuis les marchés publicitaires, jusqu'aux « marchés » boursiers, ces entreprises faisant partie, malgré leur faible nombre de salariés et leur capital fixe très peu élevé, des capitalisations vedettes des Bourses du monde entier). Dans l'image mentale de ces entreprises, telle qu'elle transparait dans tous les discours de leurs dirigeants, la société n'est rien d'autre que la multiplication d'individus, chacun ayant à vendre ses « données personnelles » sur un marché dont elles seraient les seules à pouvoir extraire la valeur. Ce cyberlibertarianisme utilise les logiques de disruption auparavant portées par les mouvements sociaux pour remplacer les formes de solidarité issues des revendications ouvrières (mutualisation de la sécurité sociale, droit du travail, existence de périodes de non-travail – congés, limitation de la durée hebdomadaire – responsabilité de l'encadrement sur l'organisation du travail) par une concurrence féroce portant sur chaque individu dans un marché élargi (bourses de jobs en enchères inversées – le moins disant emporte le travail d'un « turc mécanique » (11) ; utilisation du temps libre pour assurer des services peu rémunérés, mais surtout sans couverture par les diverses formes de protection sociale – ubérisation du travail ; refus de ces entreprises de participer à l'effort collectif en matière d'éducation ou de recherche par le biais de l'évasion fiscale, etc.)

(11) Hervé Le Crosnier, « Rue César Chavez », Vecam, 2003, <http://vecam.org/archives/article281.html>

(12) Hervé Le Crosnier, « À qui appartient la connaissance ? », Les Possibles, 7, juillet 2015, <https://france.attac.org/nos-publications/les-possibles/numero-7-ete-2015/dossier-la-connaissance/article/a-qui-appartient-la-connaissance>

Les communs considèrent que l'apport de personnes dans un projet collectif qui les dépasse doit être compensé par l'utilité de ce projet (une encyclopédie numérique mondiale, comme un réseau d'irrigation localisé) et par la protection des usages et des usagers futurs. Or les nouveaux dominants de la société de la connaissance estiment à l'inverse que chaque activité qui peut encore échapper au règne de la marchandise doit devenir l'enjeu de règles de propriété et créer de « nouveaux marchés ». Le vivant est le premier concerné, avec le dépôt de « brevets sur le vivant » ouvrant la porte aux biotechnologies (12). Si l'existence d'usines biologiques peut avoir de l'intérêt (par exemple la production de l'insuline), l'ensemble des risques systémiques est en gé-

néral non étudié, car la rentabilité des actifs immatériels, notamment des brevets, est très courte, ce qui impose une rapide mise sur le marché et transforme l'ensemble de la société en cobaye. En sens inverse, la biopiraterie fait entrer dans le monde d'une connaissance marchandisée ce qui était auparavant maintenu au sein de communautés comme un échange de savoirs. L'éducation, principale forme socialisée de production de la future force de travail, est aujourd'hui menacée par le secteur de « l'édu-tech », qui fait de la fourniture de cours standardisés et d'exams du même acabit, le moteur d'une adaptation de l'école au « monde actuel ». Au passage la captation de toutes les traces des activités des enfants concernés aboutit à la classification des individus suivant des critères que seules les entreprises du secteur connaissent et imposent à l'ensemble de la société, trop souvent au nom d'une activité compassionnelle, à la façon dont la Fondation Bill & Melinda Gates a introduit les tests standardisés et les nouveaux programmes de l'éducation aux États-Unis (13). Les relations sociales elles-mêmes font l'objet de traces et d'un usage pour construire une industrie de l'influence, mobilisant des moyens démesurés pour trouver les clés d'entrée qui permettront au monde marchand, à ses idoles et son règne des désirs infinis, de mettre la main sur chaque individu par une connaissance fine de son activité et au-delà de ses désirs et envies cachés ou refoulés.

S'agit-il ici d'une sortie douce du capitalisme ? Ne nous sommes-nous pas leurrés sur les pouvoirs de coordination du numérique, dont les mouvements sociaux du monde ont pu mesurer l'ampleur en utilisant pleinement ses capacités de mobilisation d'une part (coordination) et d'information et de savoirs sur la situation du monde d'autre part (multiplicité des points de vue, capacités accrues de l'expression des individus et des groupes) au point d'oublier que ces mêmes capacités des outils pouvaient être utilisées pour la constitution d'une nouvelle forme de domination et d'extraction de la plus-value ? Au-delà du travail de production des biens matériels et culturels, qui au final incorporent les surcoûts nécessités par tout cet appareillage technique et les dividendes de l'industrie de l'influence, c'est un modèle de société radicalement différent qui se met en place devant nos yeux, sur une très courte durée. Les intermédiaires numériques développent un projet pour le monde qui n'a que faire des déterminants collectifs, ceux qui sont discutés collectivement et dont les décisions s'imposent à tous.

(13) Valerie Strauss, « An educator challenges the Gates Foundation », *The Washington Post*, 8 oct. 2014 <https://www.washingtonpost.com/blogs/answer-sheet/wp/2014/10/08/an-educator-challenges-the-gates-foundation/>

L'esprit de concurrence surdimensionné qui accompagne la nécessité de l'innovation dont parlait André Gorz a des conséquences sur la sauvagerie du management néolibéral, sur la violence des intrusions dans les vies individuelles, sur la désintégration de l'esprit de coopération et parfois de sacrifice (au nom des générations futures) qui a cimenté auparavant les sociétés.

L'effet réseau favorise la concentration des entreprises du numérique sur chaque secteur de l'activité. Pour qu'une application ou un service donne son plein rendement, il faut que les utilisateurs se retrouvent dans le même réseau. Les premiers installés sur un secteur d'activité ont alors toutes les chances de devenir cet opérateur leader, à l'image de Facebook pour les médias sociaux. Une plateforme comme Facebook devient chaque jour plus attrayante pour ses usagers et pour les nouveaux venus, car le nombre de cercles d'amis que l'on peut y constituer est très élevé en raison du grand nombre de personnes présentes et de la notoriété du site qui rend plus facile la transmission d'adresses. Il ne s'agit pas seulement de puissance capitalistique : même Google n'arrive pas à détrôner Facebook dans le secteur des médias sociaux. Une telle situation, que l'on retrouve sur chacun des secteurs d'activité en réseau appelle une vigilance politique extrême. Les réglementations antitrust et l'invention de formes de contrôle collectif sur les plateformes sont essentielles, au risque de voir celles-ci concentrer les richesses et les pouvoirs. Ajoutons que nous travaillons dans un domaine où la machinerie même de la production de connaissance est cachée aux yeux tant des usagers que des législateurs et des contre-pouvoirs. L'exemple des logiciels adaptatifs de Volkswagen montre qu'il est nécessaire de déployer une grande compétence pour réussir à démontrer qu'il y a eu fraude logicielle... qui plus est fraude sur l'intérêt général de la protection de la planète. Or nous ne savons pas encore prouver à l'appui s'il est possible de montrer que la puissance de Google - son extension sur plusieurs domaines - ne lui permet pas d'influencer les résultats de son moteur pour favoriser ses propres services annexes. C'est en tout cas ce que les voyageurs lui reprochent depuis qu'il a racheté en 2011 la société ITA Software qui fournit des informations sur les vols dont se servent de nombreuses entreprises comme Expedia ou Kayak. Peu de temps après ce rachat était lancé Google Flight, etc.

Là encore, difficile d'avoir des arguments de preuve sur l'usage détourné que le moteur de recherche, par sa puissance de marché, provoquerait sur la décision finale de l'usager de choisir le comparateur de Google. L'extension de secteur en secteur des géants de l'internet (14), qu'ils soient occidentaux (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft...) ou figurent parmi les nouveaux dragons asiatiques (Tencent, Alibaba, Xiaomi...), appelle de nouveaux contre-pouvoirs et des études indépendantes très pointues pour déterminer les distorsions qui pourraient être mise en œuvre par la simple pesanteur de telles concentrations. Ajoutons également qu'il conviendrait de définir ce que devrait être la « loyauté des plateformes », c'est-à-dire en quoi celles-ci réalisent effectivement ce qu'elles annoncent auprès de leurs usagers.

L'invisibilité de la fabrique des connaissances a de grandes conséquences sur les nouvelles formes du pouvoir algorithmique, et ce faisant sur les nouveaux affrontements pour l'émancipation qui vont se mener au sein même de l'écosystème numérique. Il convient en la matière de trouver des formes de supervision par la loi équivalentes à ce qui se passe aujourd'hui sur l'obsolescence programmée, autre activité « invisible ».

L'expérience heureuse d'une production de communs de la connaissance dont nous avons parlé au début de cet article est un encouragement qui nous permet de penser au-delà du déterminisme technologique. Mais il convient de ne pas oublier l'éternel combat contre les conglomerats et leur capacité à capter toute la plus-value à leur profit en déposédant les usagers/producteurs de la société de la connaissance de la maîtrise de l'univers dans lequel ils habitent dorénavant. Ce n'est pas la machinerie technique en tant que telle qui produit le nouvel ordre mondial du numérique, mais l'acceptation politique, intellectuelle et idéologique par les sociétés, les médias et in fine par les individus d'un caractère « inéluctable » de ce qui accompagne l'évolution technique. Pour que les promesses coopératives, les utopies du numérique, se réalisent, il faudra que la sphère politique s'en empare, que l'on mesure le nouveau type de domination qui s'installe (et nous retrouverons certainement les questions de l'aliénation chères à André Gorz/Michel Bosquet) et que l'on trouve les moyens de redéfinir l'intérêt général dans un monde où la fluidité du savoir et des comportements est devenu la norme.

(14) À titre d'exemple, on peut consulter la liste des rachats de Google : [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_des\\_acquisitions\\_de\\_Google](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_acquisitions_de_Google) Mais des analyses similaires sur l'extension sur toute la chaîne de valeur pourraient être menées sur les autres géants de l'internet.

Les questions de la confiance et de la loyauté qui associent le citoyen et ces opérateurs numériques doivent devenir des sujets politiques, et ne pas se résumer à l'apparence des désirs que savent si bien mettre en avant les acteurs concentrés du numérique.

Au final, loin de signifier la fin d'une lutte des classes, le numérique constitue un nouvel écosystème dans lequel se déroulent à la fois les luttes de classe des temps passés (augmentation de la productivité, répartition des bénéfices, temps et conditions de travail, domination sur les vies concrètes) et de nouvelles formes d'affrontement, autour de sujets essentiellement nouveaux (possession du savoir, échanges non marchands, solidarité et coopération, revendication d'horizontalité et de partage, création de communs de la connaissance...). Des sujets dont l'acuité en regard de la crise écologique que nous vivons est évidente : comment faire en sorte que notre moi/consommateur s'accorde avec notre propre moi/producteur pour que les produits et l'acte productif trouvent un sens qui fera vivre un moment où la valeur d'usage redeviendra le critère d'équilibre des sociétés. Retrouver cette prééminence de la valeur d'usage sur la propriété ou l'échange marchand que les communs ont toujours portée et dont l'importance actuelle, renforcée par le numérique, montre chaque jour la force et la dynamique.

**Hervé Le Crosnier**

Caen, le 28 septembre 2015

